

COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****D.FI.24-05-06**

Date convocation : 02.08.2024
Nombre de conseillers présents et
représentés : 17

Votants : 17
Délibération publiée le : 03/09/2024

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE CONCERNANT L'INTEGRATION DES FRAIS
D'ETUDES SUR LE BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le vingt-neuf août deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le deux août deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Michel MITANNE, Marc PUYPE, Yves VENÇON, Catherine BA, Denise BOUVIER, Nathalie LLAMBRICH, Eric BA,

ONT DONNÉ PROCURATION : Julien PERRIN (pouvoir à M. MITANNE), Martine PAVAILLER (pouvoir à JM MASSON), Jérôme ARRAMBOURG (pouvoir à Y Vençon), Didier BRAU (pouvoir à M. SAINT-GENIS)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Samuèle SALMON

ABSENTS : Loïc CALARD, Sandrine CROST, David RICHARD, Estelle SEGURA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE CONCERNANT L'INTEGRATION DES FRAIS
D'ETUDES SUR LE BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Monsieur Rappy, adjoint en charge des finances

Monsieur Rappy explique à l'Assemblée que suite aux différentes études qui ont été lancées sur la commune pour les futurs travaux d'assainissement et le puits de captage de la Garine, il convient de prendre une décision modificative concernant les études qui ont été suivies de travaux afin de les intégrer dans l'actif de la commune.

D. FI.24-05-06

Accusé de réception en préfecture
001-210103784-20240829-240506-DMBA-DE
Date de réception préfecture : 04/09/2024

Entre 2018 et 2024, plusieurs études ont été demandées pour une valeur totale de 107 073.50€ qu'il convient d'intégrer au chapitre 041 – Opérations patrimoniales. De la même façon, des subventions ont été perçues par la commune entre 2014 et 2020, il convient de les intégrer à l'actif.

Désignation	Augmentation de crédits sur dépenses	Augmentation de crédits sur recettes
R – 777 : Quote-part des subventions d'inv. Virées au résultat de l'exercice		42 500.00
TOTA CHAP 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section		42 500.00
D – 1391 : Subvention d'équipement	42 500.00	
TOTAL CHAP 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	42 500.00	
D – 2156 : Matériel spécifique d'exploitation	12 584.72	
D – 2315 : Installations, matériel et outillage techniques	94 488.78	
R – 203 : Frais d'études, de recherches, de développement et frais d'insertion		107 073.50
TOTAL CHAP 041 – Opérations patrimoniales	107 073.50	107 073.50

APRES AVOIR ENTENDU LES EXPLICATIONS DE MONSIEUR RAPPY ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus,

Pour : 17 voix
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

La secrétaire de séance,
 Mme Saint Genis

Pour extrait conforme
 Le Maire
 Fabrice VENET

D. FI.24-05-06

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. 001-210103784-20240829-240506-DMBA-DE
 par l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible par le site internet www.telerecoeurs.fr

Accuse de réception en préfecture
 Date de réception préfecture : 04/09/2024